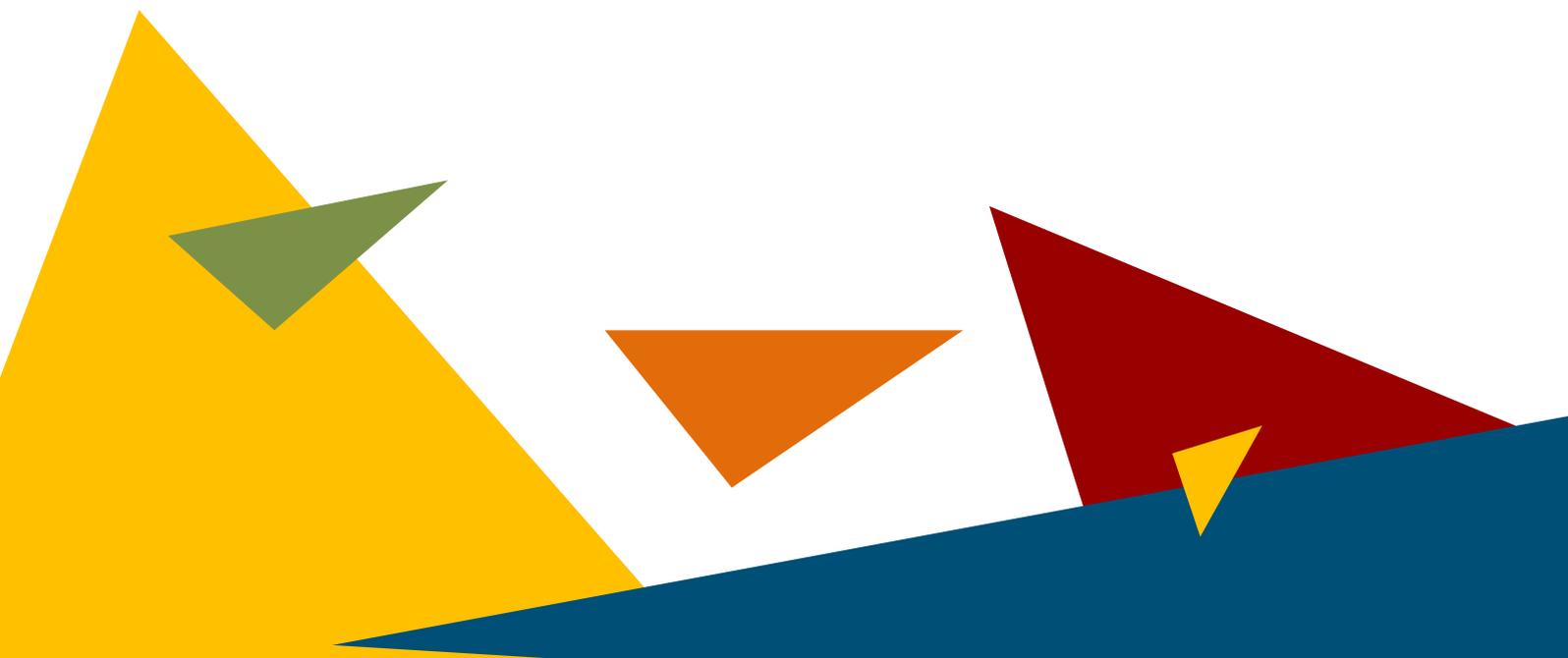
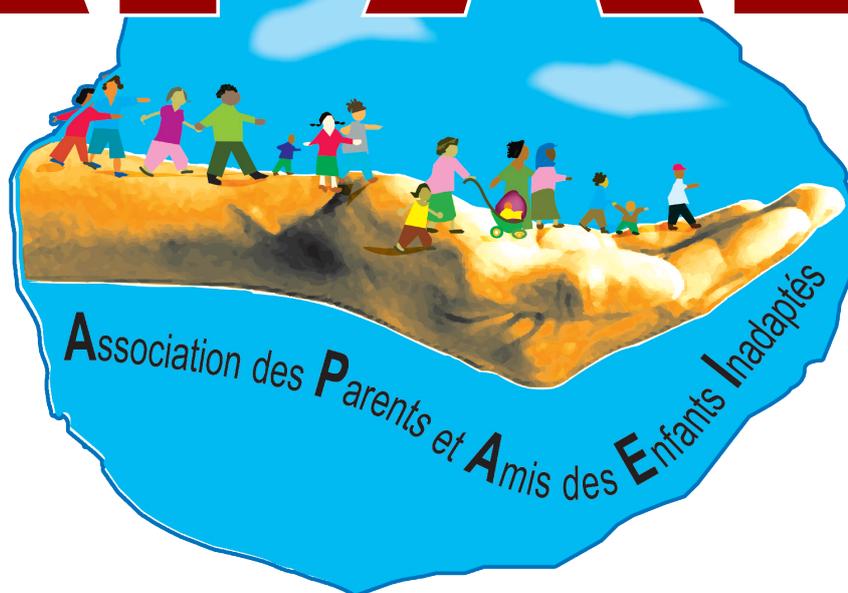


Projet Associatif

APAEI



Préambule

La loi du 2 Janvier 2002 exige que les institutions sociales et médico-sociales formalisent leurs démarches institutionnelles et fonctionnelles.

L'association a engagé l'actualisation de son Projet associatif afin de prendre la mesure de l'expérience et des évolutions engagées depuis 2004 année de sa création, concernant la dynamique générale et l'organisation associative. Au-delà, il s'agit de formuler les orientations actuelles et futures pour les missions, valeurs et choix de l'Association des Parents et Amis des enfants Inadaptés.

Nourri d'une histoire longue de 12 ans, c'est riche de ce passé que, réaffirmant les valeurs défendues par l'association depuis sa création, ce Projet renforce *l'identité* associative faite d'un lien permanent entre professionnalisme et bénévolat actif.

Cela, très logiquement, a orienté la réflexion sur la gouvernance associative. Ce projet s'attache également à ouvrir la voie au développement de la capacité de l'APAEI à apporter de nouvelles réponses aux problématiques sociales.

Aussi ce projet associatif confirme la volonté de l'Association d'être en permanence acteur de la cohésion sociale, cela implique, en parallèle, la nécessité de communiquer à l'externe pour faire connaître ce que nous faisons et le contexte social dans lequel s'inscrit notre action. Une Commission Communication sera créé à cet effet.

Fidèle à l'esprit d'humanisme et d'innovation qui a toujours animé sa fondatrice Nadine PÉLAGE, L'APAEI développe une mission d'utilité sociale en faveur des personnes en difficulté.

Elle a la volonté de promouvoir un service global de prévention, d'éducation, de soin, de médiation et d'insertion, en direction des enfants, des adolescents, des adultes et des familles.

L'APAEI affirme que chacun a droit au respect de sa personne et que les services qui lui sont apportés, ne constituent qu'une étape dans son parcours.

CHAPITRE 1 *de nos débuts*

1.1 LES PÉRIODES PHARES DE L'HISTOIRE ASSOCIATIVE

L'ère des pionniers

À l'origine, l'association a trouvé sa raison d'être dans la mobilisation d'une personne, Nadine PELAGE alors institutrice et directrice d'une école primaire privée, ayant sa jeune sœur déficiente intellectuelle. Confrontée à l'isolement et au besoin de familles ayant des enfants expatriés, elle choisit de démissionner de ses activités professionnelles d'alors pour porter une réponse à l'isolement des familles et des enfants de son île. Pendant deux ans elle multiplie les voyages, les rencontres, échanges avec des Responsables d'établissement déjà installés pour en cerner le fonctionnement puis réunit autour d'elle des parents et des amis sensibles aux besoins de ses populations, pour partager et imaginer des réponses à leurs difficultés et leurs besoins.

Les années de professionnalisation et de restructuration

Mouvement associatif et organisation gestionnaire, l'APAEI est un espace de réflexion et d'action sur l'île de Marie-Galante. C'est ainsi qu'elle a engagé une dynamique de projets visant à anticiper et à accompagner le développement de réponses appropriées aux besoins des personnes. Elle a concrétisé son action par la création d'établissements et de services médico-sociaux et sociaux pour des enfants, adolescents et adultes. Ces dispositifs ont, au fil du temps, développé leur compétence et leur expertise en s'appuyant sur une coopération permanente entre familles, bénévoles, et professionnels, services territoriaux et nationaux.

«*Chacun a droit au respect
de sa personne*»



Diversification et territorialisation

L'APAEI intègre dans ses valeurs la fidélité à l'esprit d'innovation de sa fondatrice et entend continuer à être précurseur dans ses actions comme dans son ouverture à l'évolution de la société. Elle entend apporter sa contribution à la cohésion sociale en luttant contre toutes les formes d'exclusion, en favorisant l'intégration.

Les projets et les actions de l'Association reposent sur des valeurs fondamentales : respect de l'autre dans sa différence, solidarité, fraternité, promotion des personnes.

Elle affirme la responsabilité des familles dans l'éducation des enfants ce qui nécessite d'avoir auprès d'eux une ambition et des exigences fondées sur des droits et des devoirs.

Si la personne handicapée est au centre des missions de l'Association, les détenteurs de l'autorité parentale doivent pouvoir trouver dans leur environnement aide, conseil et reconnaissance de leurs compétences, même dans les situations de grande fragilité.

Toute action d'accompagnement et de soutien se définit comme une mission transitoire et provisoire, qui ne se substitue pas aux familles mais a pour but de leur permettre de devenir ou redevenir acteurs premiers de l'éducation de leurs enfants.

Aujourd'hui: des missions d'utilité publique, au service de l'enfant et de la famille

L'APAEI doit prendre en compte les mutations profondes annonciatrices de la société de demain: mutations sociales, économiques, politiques, qui bouleversent la structure familiale. Ce faisant, elle favorise et initie toutes formes de « veille » s'affirmant en tant qu'actrice plus encore que témoin. A ce titre, elle s'inscrit largement dans l'ensemble des instances permettant de faire valoir le point de vue associatif sur des questions relatives à son champ d'action et à ses valeurs.

1.2 UNE LOGIQUE D'EXPÉRIMENTATION

Face à la complexité des situations, à l'ampleur et à la diversité des difficultés sociales, l'association questionne ses approches, expérimente de nouvelles formes d'intervention afin de répondre, seule ou avec d'autres partenaires, aux besoins d'actions et d'interventions collectives préventives.

Intégrant les nouvelles données sociales, elle apporte sa contribution à l'évolution des politiques sociales relatives à toutes formes de handicaps physiques ou sociales.

L'APAEI sait intervenir aux marges de son métier et entend mobiliser ses compétences pour construire des approches nouvelles, développer des savoir-faire et prendre sa place dans les débats actuels et à venir sur les modes d'intervention. Ainsi, dans son ambition de servir la personne en situation de handicap et sa famille, l'association affirme des choix qui guident son projet, son autonomie et sa liberté d'action et de pensée pour une action éducative mais aussi sociale :

- △ Dans une volonté de contribuer à l'élaboration des politiques locales et nationales,
- △ En s'inscrivant dans la vie de la Cité et en développant des actions de partenariat.



CHAPITRE 2 *Les différentes dimensions de la politique associative*

2.1 LA DIMENSION POLITIQUE

La fonction Politique de l'APAEI se définit par :

- △ La capacité délibérative et décisionnelle des représentants politiques associatifs,
- △ La mobilisation dans les espaces publics citoyens,
- △ La participation aux instances définissant les Politiques Publiques,
- △ L'inscription active dans les différents dispositifs politiques locaux.

Cette fonction Politique s'incarne également dans différentes instances délibératives et décisionnelles de l'association : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de l'association et son Bureau.

Chacune de ces instances est délimitée dans son rôle par des statuts et un règlement intérieur.

Elle s'incarne également dans des fonctions clairement définies que porte le Conseil d'Administration de l'APAEI représenté par son Président, sa Direction générale et son Conseil de Direction.

Cet impératif d'occupation politique de l'espace public, par des interactions permanentes entre les décideurs publics et l'Association, permet de penser les pouvoirs publics autrement que dans l'unilatéralité : « si les politiques publiques influent sur les associations, la réciproque n'est pas exclue ». L'enjeu politique peut être ainsi résumé par la volonté de l'Association de promouvoir son projet en participant à la vie de la Cité, dans un dialogue constant avec les représentants de la société civile, extérieurs à l'Association ou partie prenante de sa vie institutionnelle.

Ce projet, conforme aux valeurs que porte et défend l'Association est à la croisée des chemins entre un projet de société et une série de « tensions » qui contextualisent et conditionnent le déploiement d'une Politique Associative : engagement bénévole et professionnalisation, éthique et formation, valeurs et action, objectifs politiques et pouvoir d'agir ensemble, ...

Les instances associatives

Outre l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau, l'APAEI développe deux commissions associant administrateurs et professionnels. Ces commissions ont pour finalité commune de permettre le croisement entre les différentes formes de responsabilité et d'implication dans la vie associative.

Les différentes commissions

- △ Groupe de réflexion sur le développement associatif (CODIR)
- △ Comité d'éthique,

2.2 LA DIMENSION ACTIVITÉ

Les missions que développe l'APAEI sont d'intérêt général, prescrites, évaluées et issues des valeurs dont l'association se veut porteuse : humaines, sociales et éducatives.

Les mandats, sous lesquels l'association intervient, fondent les actions qui sont développées. Ils s'inscrivent dans des systèmes d'autorisation périodiquement renouvelées après évaluation.

Pour organiser la diversité des missions que l'association conduit, elle s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires, des priorités définies dans les différents schémas de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des orientations arrêtées dans le Projet Associatif et des différents projets d'établissement.

L'APAEI se dote par ailleurs de fonctions transversales, d'outils et d'instances, animés par la direction générale, afin de garantir le respect du cadre d'intervention sur les plans technique, réglementaire et politique.

Les directions d'établissement garantissent le pilotage des activités dont elles ont la responsabilité, dans le respect des orientations associatives et la déclinaison des valeurs et de la philosophie de l'association. Pour ce faire, chacune d'elles développe un projet d'établissement, conforme aux réalités du public accueilli, au cadre d'intervention, à l'environnement dans lequel l'établissement s'inscrit et aux orientations fixées par l'association.

Elles sont à l'interface entre ces réalités environnementales et la Direction Générale.

La Direction Générale médiatise la politique associative et organise sur les plans technique et stratégique l'ensemble des instances servant à élaborer, adapter ou réguler les activités développées par l'association.

2.3 LA DIMENSION EMPLOYEUR

L'APAEI entend être une **Association compétente et entreprenante** qui s'engage dans le débat démocratique. Elle se montre vigilante et garde le souci permanent des engagements vis à vis des autorités et de la rigueur de la gestion.

La fonction employeur de l'association concerne :

- △ L'ensemble des obligations ayant trait à la gestion des personnels, à la formation professionnelle,
- △ La conduite des politiques visant au développement des ressources humaines.

Plus globalement, la fonction RH est pensée, non comme une seule activité instrumentale mais comme un partenaire stratégique au service de l'activité, en lien avec la fonction Politique de l'association

L'APAEI par son éthique et son projet, défend depuis l'origine une série de valeurs qu'elle a souhaité transposer dans les sphères organisationnelles en matière de politique managériale.



2.4 PRINCIPES POUR 5 VALEURS PROFESSIONNELLES

HUMANISME RESPECT ENGAGEMENT SOLIDARITÉ CRÉATIVITÉ

△ Garantir la volonté commune de mettre l'homme et les valeurs humaines au dessus des autres valeurs.

△ Accueillir et considérer l'autre en tant que personne dans ses différences et sa singularité.

△ Croire en ce que l'on fait et défendre ses convictions pour garantir la promotion de la personne.

△ Promouvoir l'entraide par la reconnaissance de chacun dans une communauté de valeurs et d'intérêts partagés.

△ Favoriser la capacité d'imagination et d'innovation en acceptant la part de risque et d'incertitude inhérente à toute expérimentation.

L'ensemble de ces valeurs professionnelles s'applique à toutes les forces vives de l'association, quel que soit le contexte professionnel où se tisse la relation à l'autre.

Ces principes ont vocation à :

△ Permettre à chacun de trouver sa place,

△ Etre en capacité de répondre à la diversité et à l'évolution des situations des bénéficiaires et des familles, avec souplesse, adaptabilité et disponibilité,

△ Développer un management qui responsabilise, encourage la créativité et donne à chacun le sentiment d'être fier du travail qu'il accomplit.



Dimension employeur et politique de Ressources Humaines

Conformément aux orientations définies dans les valeurs professionnelles, l'APAEI entend assumer ses responsabilités en tant qu'employeur en favorisant la prise en compte d'un dialogue social constructif ainsi que la clarté des missions, des délégations et des relations hiérarchiques et fonctionnelles.

L'association réunit autour de son projet associatif des professionnels de métiers différents en vue de s'adapter continuellement à la diversité des activités de l'Association. Ces compétences plurielles composent un paysage associatif fait de plus de trente métiers contribuant à développer la qualité du service rendu auprès des personnes que l'association protège, accueille et accompagne dans un esprit de recherche et d'ouverture.

Ce faisant, l'APAEI a souhaité établir une cartographie des métiers et champs professionnels créant ainsi un référentiel métiers associatif.

Cette construction a été réalisée dans un souci de lisibilité de son dispositif global et de pilotage unifiée de champs professionnels se caractérisant par la multiplicité des fonctions, dans un patrimoine de compétences aussi riche que dense.

Cet inventaire « dynamique » se regroupe ainsi en sept métiers : management, socio-éducatif, administratif, prospective et conseil, vie des établissements, pédagogique, médical/ paramédical.

« Favoriser la prise en compte du dialogue social »

De façon globale et transversale, l'APAEI axe ainsi ses politiques de développement des ressources humaines autour des principes suivants :

- △ La valorisation de la spécificité du fait associatif et de sa finalité non-lucrative, comme un élément fondateur des pratiques de management,
- △ Le développement des fonctions autour de métiers et de champs d'intervention reposant sur des principes d'expertise et de polyvalence (valeur plateforme de services) dans l'ensemble de ses activités,
- △ Le développement d'une image « employeur » forte, construite sur un socle de valeurs et de pratiques professionnelles transversales, portées par tous,
- △ La promotion d'un dialogue social respectueux favorisant l'expression des singularités de chacun, salariés, représentants du personnel ou délégué syndical,
- △ La prise en compte des particularismes de ses champs d'intervention, et des conséquences en matière de prévention des risques professionnels.

Enfin à côté des professionnels agissant directement auprès des enfants, l'APAEI compte quelques bénévoles impliqués dans des activités d'accompagnement et de loisirs ... l'association a la volonté de continuer à fédérer ces acteurs, de les inscrire pleinement dans la vie de l'association et de légitimer leur place par la reconnaissance de leur statut particulier.

CHAPITRE 3

Un métier, des missions, des actions

L'association offre un dispositif qui place la personne en situations de tout handicap (physique. Psychique. Social) et sa famille au centre de ses actions.

A partir de missions claires, écrites, elle met à disposition des compétences plurielles, capables d'être mobilisées au plus près des besoins.

Elle développe un certain nombre de procédures qui garantissent la contractualisation des actions avec les prescripteurs et les partenaires, la clarté des relations avec les bénéficiaires et leur famille, l'adéquation entre besoins et réponses par un système d'évaluation permanent et de lisibilité des bilans d'actions.

Les orientations de l'Association sont définies par les instances décisionnelles (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau) et sont incarnées dans chacune des institutions composant l'association. L'ensemble des établissements et services sont intégrés dans différents pôles d'activité ainsi que dans différents parties du territoire de la Guadeloupe.

Seul le Siège social de l'Association, établissement à part entière, n'est pas inscrit dans ce découpage, du fait de ses fonctions transversales. L'APAEI, par son siège social et ses établissements structurés en pôles d'activité, poursuit une série d'objectifs.



3.1 A LA CROISÉE DES ACTIVITÉS : LE SIÈGE SOCIAL

Le siège social de l'Association recoupe deux réalités interdépendantes.

Il est à la fois le lieu de *coordination et d'impulsion des lignes directives de l'activité* associative, mais également celui qui abrite les délibérations et décisions politiques.

Cette double appartenance trouve appui dans l'interface occupée par la Direction Générale entre les instances politiques (notamment le Conseil d'Administration) et chaque *établissement ou service entendu comme le « lieu de l'expérience pratique de l'association »*. Le siège social est un outil au service d'une ambition associative et une ressource pour les établissements qui composent l'Association.

De façon plus précise et pragmatique, en isolant la fonction politique (tenue des Conseils d'Administration, des réunions de Bureau, des représentations officiels ...), le Siège est incarné, dans sa déclinaison technique, par des composantes opérationnelles (emplois administratifs, logistiques...) et par la Direction Générale et ses trois pôles d'expertise : pôle des ressources humaines, pôle administratif, logistique et financier, pôle développement et communication.

Le siège social est entendu comme une structure capable de :

- △ Représenter les intérêts de l'Association au sein des différentes sphères externes,
- △ Apporter des services spécifiques liés aux différents établissements et services
- △ Aider à rassembler et fédérer des compétences plurielles,
- △ Favoriser des liens entre les établissements et services.

Aujourd'hui, le siège social de l'APAEI est un lieu de pilotage, d'animation, d'évaluation et de contrôle, d'harmonisation, mais c'est également un lieu-ressources, pour l'ensemble des professionnels évoluant dans l'Association ainsi que pour ses partenaires institutionnels.

Le siège social trouve appui auprès des directions d'établissement pour mettre en oeuvre les valeurs, la philosophie d'action et les orientations prioritaires souhaitées et définies par l'Association.

L'insertion incarné dans un dispositif d'atelier chantier d'insertion . **SI KANAWA**
Cette mission s'inscrit dans une démarche au service de la prévention des risques d'aggravation des situations sociales, individuelles et familiales.

Elle développe des programmes d'insertion auprès d'adultes bénéficiant des minima-sociaux et/ou rencontrant des difficultés d'accès autonome à l'emploi.

L'objectif de cette mission est, à ce titre, de :

- △ Accompagner des personnes fortement éloignées du monde professionnel et/ou en situation d'exclusion sociale vers une meilleure intégration sociale,

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle, via des parcours individualisés, pour des personnes rencontrant des difficultés sociales freinant leur autonomie socioprofessionnelle.



3.2 LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL

Le champ médico-social est incarné dans l'Association, à ce jour, par un **IME** (Institut Médico Éducatif) un **SESSAD** (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile) pluriel .

Ces établissements ont vocation à accueillir : « Les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des déficiences psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé »

A ce titre l'Association, par l'intermédiaire des établissements concernés, développe une politique visant à :

- △ Proposer à des enfants présentant des troubles de la personnalité et des apprentissages une prise en charge individualisée se déroulant sur les volets pédagogiques, socio-éducatifs et thérapeutiques,
- △ Favoriser l'intégration des jeunes accueillis, notamment sur les plans scolaire et social,
- △ Proposer des parcours de socialisation, par l'acquisition de savoirs et savoir-être, facteurs d'intégration sociale,
- △ Faciliter le développement de l'autonomie de chacun des enfants et jeunes accueillis, par l'instauration de relations de confiance envers soi et l'adulte et par la responsabilisation progressive permettant une vie autonome à juste distance de l'autre au sein d'un environnement social compris et accepté.

3.3 LE PÔLE INSERTION PROFESSIONNEL

- Un **ESAT** (Établissement ou service d'Aide par le Travail) une EA (Entreprise adaptée) .

L'ESAT et l'EA permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée à leurs besoins.

Pour accomplir les missions qui sont confiées à l'établissement, une équipe pluri-professionnelle, va, selon sa spécialité, prendre en charge les bénéficiaires pour desservir les objectifs à la fois d'épanouissement de la personne handicapée en situation de travail, et de service à la clientèle, Aussi, nous inscrivons-nous dans une double dynamique d'insertion professionnelle et de production.

3.4 LE PÔLE COMMERCIAL

Véritable projet de développement local, nos activités commerciales permettent un ancrage territorial des activités et des emplois qui promeut et vise à renforcer les liens entre les citoyens, nos bénéficiaires (medico social et insertion et un projet de territoire.

Il s'agit également de permettre plus d'interactions entre les différents les secteurs socioprofessionnels, les entrepreneurs, la société civile en général.

La performance économique étant au service de notre Projet social. Inscrivant résolument notre développement au service de la lutte contre le chômage et toutes les exclusions.

L'APAEI entend ainsi privilégier six axes pour penser les liens avec son environnement :

N°1. Continuer à vivifier le tissu associatif

L'association est, de manière générale et statutaire, composée de représentants of ciels portant les valeurs conformes à son objet. Il s'agit avant tout des adhérents et des administrateurs. Par ailleurs, d'autres acteurs issus de la société civile représentent les valeurs et intérêts de l'association, par des actions de bénévolat (de toute forme) ou de mécénat.

Cet ancrage dans la vie de la Cité participe à l'assurance que l'Association demeure perméable aux enjeux de son époque. Si la structure associative est aujourd'hui majoritairement professionnelle, du fait de la technicité des mandats sous lesquels elle intervient, il est indispensable d'appuyer une politique forte pour continuer à défendre le fait associatif, son originalité et créer ainsi des passerelles pour que l'Association s'inscrive pleinement dans la vie locale.

N°2. Sensibiliser le grand public aux causes que l'association défend

S'il est impératif que l'Association continue à être représentée activement dans tous les espaces lui offrant une tribune pour défendre ses intérêts, cela ne peut se résumer à un cercle donné, aussi impliqué et/ou influent soit-il. Les causes que l'Association défend concernent tout le monde. C'est pourquoi, l'APAEI a pour objectif d'accentuer sa politique de communication afin de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux liés aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et des familles. Cette publicisation de l'action associative renvoie aux finalités originelles de l'Association consistant à interpeller les décideurs politiques pour des populations le plus souvent sans voix.

N°3. Participer activement à la définition des politiques sociales et médico-sociales sur le territoire

Etre en phase avec son environnement signifie également penser sa place dans des dispositifs aujourd'hui largement financés par les pouvoirs publics. En effet, il est constaté sur le plan national une prégnance moins forte du fait associatif dans la construction des réponses à destination des publics que l'on accompagne. A cette moindre co-construction se surajoute souvent un effritement de l'innovation et des réponses trop souvent standardisées. La construction d'une association comme l'association Les Nids appelle à un équilibre construit et partagé avec les principaux financeurs pour à la fois assurer les missions confiés dans le respect de la législation et des attentes des autorités, mais également produire et donner à voir l'originalité et la spécificité de l'approche associative.

Dans ce cadre, l'APAEI a pour ambition de construire des modes de coopération, avec les autorités administratives, selon deux axes différents mais souvent complémentaires :

D'une part, dans une position de partenaire prestataire, dans la mission d'intérêt général et d'utilité sociale déléguée et financée par l'ARS.

D'autre part, dans une position de partenaire acteur, à partir d'une construction conjointe et une mise en œuvre permanente des politiques publiques sur le territoire, conformément aux responsabilités et identités respectives des acteurs en présence.

N°4. Dessiner des politiques de coopération mesurées et fédératrices

L'APAEI œuvre dans des champs et espaces d'action dans lesquels d'autres acteurs, notamment associatifs, mettent en œuvre des actions similaires ou complémentaires aux nôtres. Le rapport complexe entre associations, lié à des règles du jeu de plus en plus concurrentielles, attend une position associative ambitieuse et mesurée, dans l'intérêt des bénéficiaires, des familles et de l'Association. Si, dans tous champs confondus, l'Association est largement inscrite dans les réseaux de coopération et de fédération sur le territoire local, il semble important de réaffirmer ici la volonté pour l'Association de pérenniser, voire accroître, cet axe de développement.

Convaincue que le social de demain ne pourra se faire sans une ouverture propice à la mutualisation des connaissances, des compétences, des savoir-faire, des moyens... l'APAEI souhaite réaffirmer sa volonté de construire une politique partenariale solidaire, dans le respect des chacun des partenaires et à partir d'objets bien définis.

N°5. Renforcer la Politique de communication associative

Communiquer, c'est faire connaître, partager, donner à voir mais aussi rendre compte, s'ouvrir au regard de l'autre et prendre le risque d'exposer ses convictions.

Ces positions, l'Association doit aujourd'hui plus que jamais les occuper. Longtemps, par des effets culturels, l'Association a communiqué en vase clos.

L'ambition de l'association aujourd'hui est de construire une structure de communication fédérant l'ensemble des parties prenantes et favorisant un rayonnement plus fort et une implication renouvelée parmi l'ensemble des habitants-citoyens de ses territoires d'intervention.

Il s'agit tout autant de « montrer » que de « faire prendre conscience ».

Cette politique ambitieuse d'ouverture aux autres et au territoire devra permettre d'asseoir et de faire valoir notre légitimité à porter un discours sur le handicap, les handicaps et sur les familles dans leurs difficultés quotidiennes.

Parce que parler de soi c'est aussi parler des autres, l'APAEI a pour ambition de rapprocher les acteurs locaux, quels qu'ils soient, autour de préoccupations sociétales communes.

Ce rapprochement, l'Association l'entend aussi dans la construction même de ses réponses. En effet, l'aggravation des problèmes sociaux, que chacun ressent à son échelle, lance à l'ensemble des acteurs des défis majeurs.

Comment apporter de nouvelles réponses au service des populations les plus marginalisées ?
Comment se rapprocher continuellement des préoccupations citoyennes les plus prégnantes ?
Comment représenter les intérêts du plus grand nombre, dans une démarche d'utilité sociale et de développement territorial.

Lors de récents travaux associatifs, ces engagements ont été renouvelés et l'Association a formulé des objectifs précis visant à construire sa Politique de communication.

Celle-ci visera à :

Accroître la lisibilité des messages associatifs, à l'interne et à l'externe, par la restructuration de l'ensemble des outils de communication,

Occuper plus fortement l'espace médiatique par la valorisation de tout ce qui caractérise la vie de l'Association, de ses établissements, de ses services,

Mobiliser le plus grand nombre autour des causes que l'association défend,

Fédérer l'ensemble des acteurs internes, porteurs des valeurs de l'APAEI

Conclusion

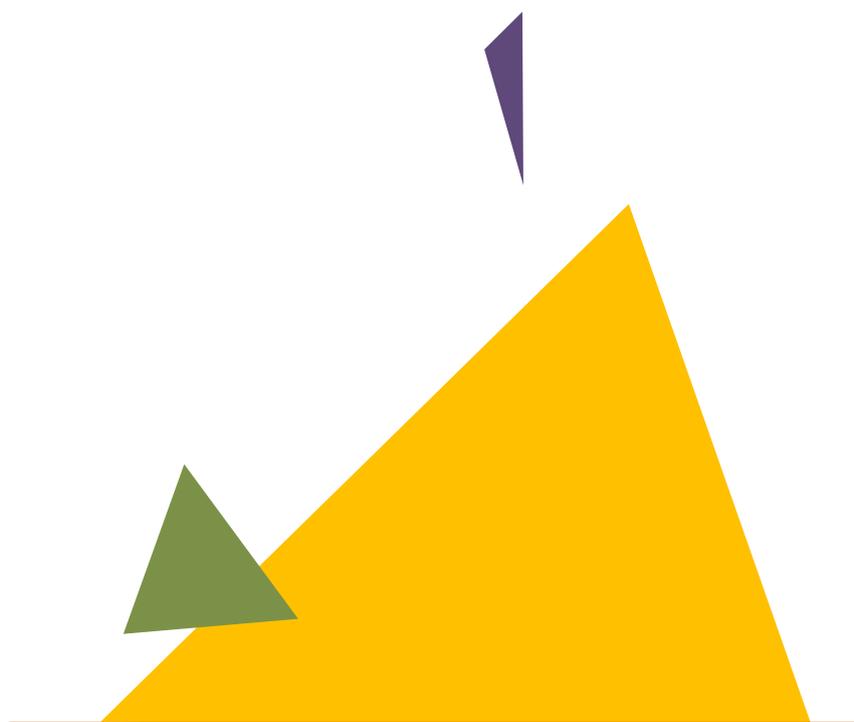
Par son Projet Associatif, l'APAEI entend porter et promouvoir de façon ouverte et participative ses valeurs tant au quotidien auprès des différents publics qu'elle accueille et accompagne, qu'en tant qu'acteur au sein des politiques publiques auxquelles elle prend part.

L'APAEI, tenant compte des mutations profondes de la société du XXIème siècle, notamment du contexte économique, des parcours professionnels, des enjeux de santé, tant physique que psychique, dans des parcours de vie plus longs et plus complexes, entend accompagner par des pratiques innovantes et réactives l'évolution de ces bénéficiaires et des familles de demain.

L'Association réaffirme le socle de ses valeurs humanistes et notamment de solidarité et de respect des personnes et de leurs droits à l'autonomie, s'efforcera de communiquer ses valeurs, de dialoguer avec la société civile et les décideurs des politiques publiques, pour apporter son dynamisme et sa compétence.

Elle restera résolument engagée dans l'innovation, tant en terme de renouvellement des approches éducatives et d'accompagnement, tout en restant au plus près des personnes qu'elle accompagne, qu'en terme de participation de tous les professionnels et bénévoles au fait associatif.





ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES ENFANTS INADAPTÉS

2018